

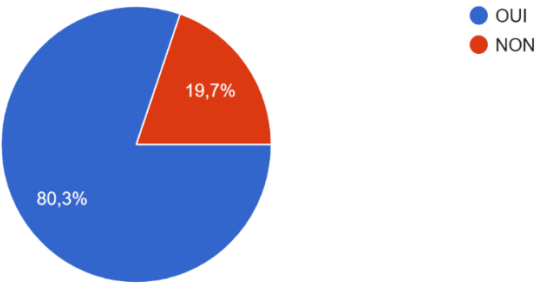
PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement
mercredi 17 mars 2025

1 31-CÉ 2025-03-17	Adoption de l'ouverture de la séance
	Mme Girard, présidente, ouvre la séance à 18h38. L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par Mme Chevarie, appuyée par Mme Tchuisseu et est adoptée à l'unanimité.
2-3	Mots de bienvenue, présences et vérification du quorum
	La directrice et la présidente font leur mot de bienvenue. La présidente, après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus, vérifie les présences et constate qu'il y a quorum. <u>Membres présents</u> : Mme Julie Lemieux (directrice, membre non-votant), Mme Martine Chevarie, Mme Linda Pothin, Mme Nacera Benmeziane, Mme Cheryl Clément, Mme Gabriela Sanda Mirea, Mme Isabelle Wood (membre substitut qui remplace Mme Samia Mekhtoul), Mme Michèle Girard, Mme Emanuelle Goyer, Mme Alice Kreidy, Mme Valérie Zombor, Mme Rivellie Aimée Tchuisseu, Mme Alice Kreidy <u>Substituts présents</u> (sans mandat de remplacement, sans vote) : Mme Pamela Fahd <u>Sont absents</u> : Mme Samia Mekhtoul, Mme Josée Brochu (directrice adjointe – membre non-votant), Mme Catalina Iuliana Solomon, Mme Laila Haj (substitut), Mme Mireille Beaulieu (substitut) <u>Secrétaire de réunion</u> : Julie Lemieux Membres du public présents : aucun

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement mercredi 17 mars 2025

4 32-CÉ 2025-03-17	Adoption de l'ordre du jour
	CONSIDÉRANT que Mme Lemieux, directrice, a élaboré un projet d'ordre du jour en collaboration avec la présidente, Mme Michèle Girard; CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Clément, appuyée par Mme Kreidy, il est résolu à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 17 mars 2025 du Conseil d'établissement de l'école Murielle-Dumont.
5 33-CÉ 2025-03-17	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2024
	CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du CÉ ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2024 sept jours avant la tenue de la présente réunion; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Goyer, appuyée par Mme Benmeziane, il est résolu à l'unanimité DE DISPENSER la présidente de procéder à la lecture du procès-verbal et D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du CÉ du 4 décembre 2024 avec les corrections suggérées par les membres.
6	Questions du public
	Les membres apportent des questions qui leur ont été posées : - Serait-il possible de procéder par une application pour le paiement des levées de fonds par les parents ? La direction indique qu'elle est déjà en démarche pour trouver une solution efficace à ce niveau et que des vérifications sont faites et seront faites auprès du service des ressources financières et du secrétariat général à ce sujet. - Serait-il possible de procéder par Google Forms ? Les directions vont vérifier la faisabilité, mais elles indiquent qu'il était très difficile que cela fonctionne bien lorsque cette façon de

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement mercredi 17 mars 2025

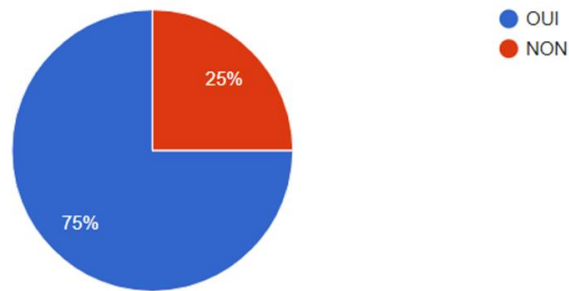
	faire a été essayée. Les parents ne savent parfois pas dans quel groupe est leur enfant, ne mettent pas les informations exactes ou complètes et rebâtir les données prend beaucoup de temps en plus des informations qu'on ne peut parfois pas retrouver.						
7 34-CÉ 2025-03-17	Code vestimentaire 25-26 code de couleur : retour sur les sondages (du personnel et des parents), décision au sujet de la reconduction ou non d'un code vestimentaire de type « code de couleur » dans le code de vie						
	La direction présente les résultats des sondages aux parents et aux membres du personnel concernant le code de couleur à l'école en 25-26. Le sondage aux parents a été fait à la fin de février et au début de mars 2025. Trois rappels ont été faits aux parents par courriel et dans l'info parents. Nombre de participants au sondage : 223 (il y a environ 550 élèves à l'école) Dans les conditions énumérées ci-dessus, selon vous, est-ce que l'école Murielle-Dumont devrait inscrire le code vestimentaire avec "uniforme scolaire" dans son code de vie en 25-26 ? 223 réponses  ● OUI ● NON <table border="1"> <thead> <tr> <th>Réponse</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>OUI</td> <td>80,3%</td> </tr> <tr> <td>NON</td> <td>19,7%</td> </tr> </tbody> </table>	Réponse	Pourcentage	OUI	80,3%	NON	19,7%
Réponse	Pourcentage						
OUI	80,3%						
NON	19,7%						

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement mercredi 17 mars 2025

Résultat du sondage auprès des membres du personnel (56 réponses) :

Dans les conditions énumérées ci-dessus, selon vous, est-ce que l'école Murielle-Dumont devrait inscrire le code vestimentaire avec "uniforme scolaire" dans son code de vie en 25-26 ?

56 réponses



Les membres discutent et confirment l'ajout de couleurs afin d'offrir une plus grande flexibilité aux parents.

CONSIDÉRANT les résultats aux sondages qui sont favorables au code de couleur;

CONSIDÉRANT que les parents peuvent se procurer les vêtements qui répondent au code de couleur au détaillant de leur choix ou chez le fournisseur choisi par le CÉ;

CONSIDÉRANT que les parents pourront aussi se procurer des vêtements conformes au code de couleur à la friperie de l'école organisée par la Brigade verte;

CONSIDÉRANT qu'une flexibilité plus grande sera offerte au niveau des couleurs et que le chandail pourra être d'une autre couleur que blanc (que les parents trouvaient très salissant pour les enfants et difficile à se procurer);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Zombor, appuyée par Mme Clément, il est résolu à l'unanimité d'adopter la continuation du code de couleur qui fait partie du code de vie de l'école Murielle-Dumont en incluant les changements apportés par le CÉ;

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement mercredi 17 mars 2025

8 35-CÉ 2025-03-17	Choix du fournisseur d'uniformes scolaires pour 25-26 (si pertinent)
	ATTENDU QUE les membres du CÉ veulent offrir aux parents la possibilité de se procurer facilement les vêtements qui respectent le code de couleur de l'école, avec ou sans logo, auprès d'un fournisseur; ATTENDU QUE la direction désire que les vêtements ne soient plus tenus en inventaire ni vendus à l'école en raison des impacts sur le budget, mais aussi sur l'alourdissement de la tâche du secrétariat ainsi qu'en raison du fait que les enfants devaient apporter de l'argent comptant à l'école; CONSIDÉRANT QUE le fournisseur proposé offre des prix compétitifs ainsi qu'un service qui n'alourdit pas les tâches du personnel; CONSIDÉRANT QUE le fournisseur permet aux parents d'acheter des vêtements avec ou sans logo de l'école et qu'il n'y a pas de montant de commande minimum; CONSIDÉRANT QUE les élèves ont l'opportunité de vivre des jours thématiques où l'habillement est différent (journée chic, journée pyjama, etc.) et qu'il pourrait aussi y avoir des journées sans code de couleur (le nombre et la fréquence seront déterminés suite à la consultation du personnel enseignant) ; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Pothin, appuyée par Mme Tchuisseu, le Conseil d'établissement décide à l'unanimité de conclure un contrat d'un an avec la compagnie The Industree pour l'année 2025-2026, mais à partir du printemps 2025.
9 36-CÉ 2025-03-17	Principes d'encadrement des frais chargés aux parents
	La direction présente « Les principes d'encadrement des frais chargés aux parents » pour lesquels les enseignants ont été consultés. CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77.1 de la LIP, le conseil d'établissement établit, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents mentionnés au deuxième alinéa de l'article 7. Les principes ainsi établis sont pris en compte dans le cadre de l'approbation du choix des manuels scolaires ainsi que des listes de matériel didactique et de fournitures scolaires visée au paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 96.15. CONSIDÉRANT que les enseignants ont été consultés au sujet des principes d'encadrement.

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement mercredi 17 mars 2025

	CONSIDÉRANT que ces principes respectent les encadrements légaux ministériels en ce qui a trait aux frais chargés aux parents. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Mirea, appuyée par Mme Kreidy, il est résolu d'adopter l'établissement des principes d'encadrement proposés par la direction et le personnel enseignant tel que présentés par Mme Lemieux à la présente séance.
10	Calendrier scolaire 2025-2026
	Point remis à la prochaine séance (15 mai 2025) afin de poursuivre la consultation des enseignants.
11	Horaire de l'élève
	Mme Lemieux présente l'horaire de l'élève 2025-2026 résultant des consultations du personnel enseignant. Des changements sont apportés à l'horaire : 5 périodes de 60 minutes et seulement deux récréations par jour de 20 minutes chacune.
12 37-CÉ 2025-03-17	Grille-matière 2025-2026
	Mme Lemieux présente la grille-matière 2025-2026 à la suite des consultations du personnel enseignant. CONSIDÉRANT l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver la répartition du temps d'enseignement des matières ; CONSIDÉRANT QUE la grille-matière 2025-2026 constitue une proposition conjointe de la part du personnel enseignant et de la direction; CONSIDÉRANT QUE cette proposition de grille-matière a été élaborée avec la participation des enseignants de l'école conformément à l'article 89 de LIP; CONSIDÉRANT QUE la grille-matière respecte les encadrements légaux et le régime pédagogique en ce qui a trait aux minutes d'enseignement des matières (répartition des matières);

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement mercredi 17 mars 2025

	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Tchuisseu, appuyée par Mme Clément, il est résolu d'adopter à l'unanimité la grille-matière 2025-2026 proposée par la direction et le personnel enseignant telle que présentée par Mme Lemieux à la présente séance.
13	OPP compte rendu des activités et retour sur les diners pizza
	La direction donne un compte rendu des diners pizza : Revenus parents (vente pizzas 3 dîners) : 10 479 \$ Dépenses pour la levée de fonds pizza (3 dîners) : 5 942,80 \$ (pizza, biscuits, jus, un peu de matériel) Profit : 4 536, 20 \$ (pour la 6^e année- sortie au camp Mariste) La direction explique qu'elle doit suspendre la levée de fonds « Diners pizza » en raison de la surcharge de travail que cela occasionne aux secrétaires et à la technicienne en SDG. Malgré de très nombreux rappels, les parents ne respectent pas les dates limites, font de nombreuses demandes de toutes sortes, écrivent, appellent, se présentent, etc. et le travail en est surchargé de façon importante durant la semaine précédant le diner pizza, mais aussi le jour même. La direction propose de tenter de trouver le moyen d'alléger le travail, mais aussi d'explorer des options de paiement en ligne sans alourdir la tâche au secrétariat. Elle propose aussi que les levées de fonds n'impactent pas les employés qui ont déjà trop de tâches pour leur horaire de travail, mais qu'elles soient plutôt autoportantes (clé en main) ou supportées par les bénévoles de l'OPP. Les membres du CÉ proposent plusieurs parties de solutions : faire des rappels dans le plan de travail, utiliser un document Google Form avec des questions obligatoires dans lesquelles le parent indique qu'il comprend ..., etc.
14 38-CÉ 2025-03-17	Levée de fonds Lecturothon et fournitures scolaires
	La direction et l'OPP suggèrent deux campagnes de financement : Lecturothon et fournitures scolaires. Le lecturothon se déroulera durant le mois d'avril qui est aussi le mois de l'activité Mont livresque pour encourager les élèves à lire. Les élèves amassent des dons volontaires. Il y a une célébration en mai : La journée de la lecture au courant de laquelle plusieurs activités sont organisées autour du thème de la

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement mercredi 17 mars 2025

lecture. Il y a aussi un tirage. Les élèves reçoivent 1 coupon par tranche de 5 \$ amassée. Les profits serviront aux activités spéciales et de valorisation de l'école.

La levée de fonds « Fournitures scolaires se fait avec la compagnie Hamster-Éditions Vaudreuil. Les parents peuvent commander l'entièreté ou une partie des fournitures. Une ristourne est offerte à l'école qui varie selon le montant total des achats. Les profits serviront aussi aux activités spéciales et de valorisation de l'école.

CONSIDÉRANT que selon l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement peut, au nom du Centre de services scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école.

CONSIDÉRANT que les contributions reçues sont versées dans un fonds à destination spéciale créée à cette fin pour l'école par le Centre de services scolaire; les sommes constituant le fonds et les intérêts qu'elles produisent doivent être affectées à l'école.

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire tient pour ce fonds des livres et comptes séparés relatifs aux opérations qui s'y rapportent.

CONSIDÉRANT que l'administration du fonds est soumise à la surveillance du conseil d'établissement ; le Centre de services scolaire doit, à la demande du conseil d'établissement, lui permettre l'examen des dossiers du fonds et lui fournir tout compte, tout rapport et toute information s'y rapportant.

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement propose que les campagnes de financement mentionnées plus haut (Lecturothon et fournitures scolaires) aient comme premier objectif les activités spéciales et de valorisation de l'école.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une mesure volontaire.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Goyer, appuyée par Mme Pothin, il est résolu à l'unanimité d'approuver les campagnes de financement ci-haut mentionnées, et d'adopter les objectifs proposés pour ces campagnes de financement.

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement mercredi 17 mars 2025

15 39-CÉ 2025-03-17	OPP activités à venir, levées de fonds à venir ou semaine de valorisation à venir
	La direction rappelle que le CÉ a déjà approuvé une marque de reconnaissance à offrir aux membres du SDG-SDD lors de la semaine de la garde scolaire. Elle mentionne que les enseignants ont beaucoup apprécié le sac offert.
16	Formation obligatoire violence et intimidation pour les membres du CÉ
	La direction rappelle l'obligation pour les membres du CÉ d'effectuer la formation du MÉQ sur la prévention de la violence et de l'intimidation. Un courriel a été envoyé par la direction adjointe à ce sujet.
17	Rapport de la directrice
	Mme Lemieux fait son rapport : Sécurité : Visite de l'inspectrice CNESST qui a rencontré le personnel et fait le tour de l'école pour son rapport. Réunion des enseignants et du SDG-SDD sur le protocole-école et les mesures d'encadrement. On revoit les interventions lors d'un cycle de passage à l'acte (crise) et surtout en prévention. Remise des certificats aux élèves par les directions. Enfants très contents. Pédagogie : 1^{er} dépistage (décembre) : très beau progrès dans plusieurs groupes Accompagnement mathématique terminé pour tous les niveaux par la conseillère pédagogique en mathématique Rencontre du comité projet éducatif, plan santé bien-être et code de vie Rencontre du comité Normes et modalités. Travail de fond sur l'évaluation Ajout d'aide à la classe et de soutien en mathématique en 4^e et 6^e années Passage primaire-secondaire fait : pré-classement des élèves pour le secondaire ainsi que présentation dans les classes de 6^e année.

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement

mercredi 17 mars 2025

	Demandes de classement en classe adaptée, très gros travail pour plusieurs personnes depuis plusieurs semaines Au niveau entretien : 2 inspections Sanispek et une autre à venir. Améliorations en cours.
18	Mot des enseignants Les enseignantes parlent des réalisations et activités: Maternelle : Jour 100 Les vendredis portes ouvertes Jardin des étoiles : habiletés sociales travaillées avec la T.E.S. et l'enseignante. Atelier avec la bibliothécaire 1^{re} année: On commence à écrire des phrases, on fait de la lecture à partir de Boukili et les élèves aiment beaucoup s'écouter lire avec les toobaloo. La direction a équipé toutes les classes de la première et 2^e années ainsi qu'acheté 10 toobaloos par classe de 3^e et 4^e années. 2^e année: Lecture avec Boukili et toobaloo qui sont des outils qui motivent les élèves à lire 3^e année : Poursuite de la collaboration avec le Cégep Gérald Godin avec le projet Montréal scientifique. Nous travaillons présentement le thème de l'alimentation. Visite du policier pour une présentation sur la sécurité sur Internet. Projet de lecture Des Dragouilles jusqu'au mois de mai. La classe 301 a participé à un spectacle de magie de l'université de Laval pour célébrer la journée internationale des mathématiques. 4^e année : Olympiades, sortie au Cosmodôme, calendrier de l'Avent littéraire. 5^e année: Starbook, Café Grinch (déjeuner), Simulation d'élection, Animation sur le TDAH et dyslexie pour la persévérance (Gaëlle) Dans la classe de David, il y a un atelier sur les contes Enquête au Champ,

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement

mercredi 17 mars 2025

	Prof Dino (glace sèche) Chorale de Noël : spectacle à la bibliothèque pour les parents et d'autres classes 6^e année : Début de Star Plantia : 275 semis faits, reste 100 à 150 à faire Atelier avec le policier 24 <i>texto</i> Atelier sur l'estime de soi Théâtre des lecteurs en 601 Crochet en 601 Biscuits en pot (tâche résoudre en mathématique avec pratique dans la vie réelle) Sortie au théâtre et préatelier avec essai des humanettes Dragon : Vente de pâtisseries (855,45\$) 4^e pour 2^e : Slime, 6^e pour maternelle : activités aux gym 4^e pour 1^{re} dessin 4^e pour 4^e crochet 4^e, 5^e et 6^e Tournoi de Futsal. 2^e cycle : Début de la chorale Tous: Mois de la francophonie Activité récompense : cachette dans l'école Déjeuner de Noël, journée chic, journée aux couleurs de Noël. Planétarium mobile
19	Rapport de la technicienne du service de garde
	En l'absence de la technicienne, Mme Benmezziane fait le rapport : Inscription Mozaïk SDD/SDG 2025-2026 450 publiés/ 309 reçus = 71% Fiches papier envoyées 170, le 23 février 2025.

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement

mercredi 17 mars 2025

	<u>En date du 17 mars 2025</u> Élèves réguliers en service de garde (195) Élèves dîneurs : (227) Journée pédagogique du 17 avril 2025 annulée pour la tempête du 13 février 2025. La tempête du 17 février étant une journée pédagogique il n'y a donc aucun changement à venir. 3 journées pédagogiques sont à venir, le 23 juin étant une journée tempête, elle est encore incertaine, comme la météo. Des informations seront transmises par le MÉQ pour les tarifs et les règles de fonctionnement 2025-2026. Nous transmettrons des informations dans les meilleurs délais.
20	Rapport du représentant du comité de parents
	Pas de représentant en 24-25
21	Correspondance
	Pas de correspondance. Les courriels qui proviennent du comité de parents sont envoyés directement à tous les parents de l'école.
22	Questions diverses
	Mme Goyer demande à la direction si elle voit des impacts des coupes budgétaires annoncées par le gouvernement. La direction répond que, pour l'instant, les écoles ne perçoivent pas les coupures puisque le CSSMB a le plus possible concentré les coupures de dépense hors des écoles.
23	Prochaine séance
	Jeudi 5 juin 2025
24 40-CÉ 2025-03-17	Levée de l'assemblée
	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Zombor, appuyée par Mme Clément, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée de la séance ordinaire du 17 mars 2025 à 20h46.

M. Michèle Girard, présidente du CÉ

Mme Julie Lemieux, directrice